



AMNESTY INTERNATIONAL

BULLETIN MENSUEL

SEPTEMBRE 1987 VOLUME XVII NUMERO 9

IRAN

Les questions d'AI restent sans réponse

Depuis mai, époque où a commencé la campagne d'AI sur les violations des droits de l'homme en Iran, notre organisation n'a pas reçu de réponse à sa demande d'entretien avec les autorités et elle n'a obtenu que peu de commentaires sur son rapport relatif à des violations des droits de l'homme.

Aucune réponse satisfaisante n'a été reçue aux deux mémoires adressées par AI au Gouvernement iranien en 1986, ni aux milliers de lettres adressées aux dirigeants iraniens par des membres d'AI de tous les points du globe.

Il y a eu des commentaires sur les activités d'AI dans des articles des journaux iraniens, des discours au Parlement iranien et des lettres de fonctionnaires d'ambassade ou des déclarations du président de l'Assemblée consultative islamique, mais ils n'ont apporté aucune réponse réelle aux conclusions et recommandations contenues dans les rapports d'AI.

Nombre de critiques formulées montrent que le mandat d'AI n'est pas compris. Ainsi, notre organisation est condamnée pour n'avoir pas critiqué "l'agression iraquienne" dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq et l'utilisation d'armes chimiques par l'Iraq, questions sur lesquelles AI ne prend pas position.

Dans certains cas, on nie purement et simplement que les cas de tortures signalés par AI se soient jamais produits et l'on accuse notre organisation de relayer "les mensonges et la propagande" émanant de groupes d'opposition iraniens.

BRESIL

Mission d'AI

Une mission d'AI a séjourné au Brésil en juin et en juillet pour poursuivre ses investigations concernant les mauvais traitements et les tortures qui seraient infligés aux prisonniers dans les centres de détention et les prisons dans de nombreuses régions du pays et des violations des droits de l'homme lors de différends relatifs à des terres dans les zones rurales.

Dans un certain nombre d'Etats, notre délégation a rencontré les autorités pour discuter du problème et elle a pu visiter un certain nombre de postes de police et de prisons. AI s'est montrée particulièrement préoccupée par l'absence de filière efficace qui permettrait l'acheminement des plaintes dans les prisons pour garantir la sécurité physique des prisonniers. La délégation a aussi discuté avec les autorités de cas de violations des droits de l'homme dans les zones rurales de l'Etat de Para (Voir le Bulletin AI de mai 1987). □

Les renseignements recueillis par AI sont le fruit de recherches menées avec soin, portant sur plusieurs années et qui ont fait apparaître régulièrement les mêmes types de violations des droits de l'homme. De nombreuses victimes de tortures ont été examinées par des médecins qui ont confirmé que les blessures dont elles portaient les traces correspondaient aux mauvais traitements qu'elles avaient décrits.

AI a recueilli des centaines de récits et témoignages auprès de personnes appartenant à des milieux très divers. Il n'est pas possible d'écarter cette masse de dépositions concordantes en les qualifiant de "mensonges".

Dans d'autres cas, on a souligné que la Constitution iranienne contenait des garanties contre la torture et des dispositions assurant un jugement équitable. Il y a lieu certes de se féliciter de l'existence de dispositions constitutionnelles et juridiques de ce type, mais pour AI elles sont sans valeur si elles ne sont pas appliquées.

L'opposition d'AI à la peine capitale et aux peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants tels que le fouet et l'amputation a été critiquée comme étant hostile à l'Islam. AI rejette cette critique: des millions de personnes appartenant à toutes les religions dans le monde entier, y compris de nombreux musulmans, sont opposées à la peine capitale — ainsi qu'à d'autres traitements cruels imposés par décision judiciaire.

Certaines critiques ont cherché à noyer le poisson en avançant que notre organisation n'avait pas condamné des actes de torture qu'avaient commis des groupes d'opposition.

AI condamne la torture, quels que soient ceux qui y recourent, mais elle se borne dans ses activités à agir auprès des Etats pour qu'ils s'acquittent de la responsabilité qui leur incombe de veiller au respect des droits fondamentaux de leurs ressortissants.

AI reste persuadée que les autorités responsables doivent mettre en oeuvre sans délai les garanties fondamentales contre les violations des droits de l'homme dénoncées dans son rapport, notamment l'assurance pour les inculpés d'être jugés équitablement et donc de dis-



Au cours d'une marche pour la démocratie qui a eu lieu à Séoul en juin 1987, un manifestant place sur le bouclier d'un policier des forces d'intervention un auto-collant portant l'inscription "Pas de gaz lacrymogène". A la fin du mois de juin, les autorités sud-coréennes ont accédé aux demandes de réformes démocratiques de l'opposition et annoncé qu'elles libéreraient les prisonniers politiques et garantiraient le respect des droits de l'homme. Voir page 8.

poser du droit de recours et du droit d'être défendus par un avocat. AI a demandé à maintes reprises, mais sans succès, à rencontrer des représentants du gouvernement pour discuter avec eux de la situation des droits de l'homme en Iran.

Devant le refus persistant du Gouvernement iranien de prendre

effectivement des mesures pour mettre fin aux violations des droits de l'homme, AI est amenée à conclure que ce gouvernement continue à ne faire aucun cas de l'obligation qui lui incombe en droit international d'assurer le respect des droits de ses citoyens. □

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

Amnistie pour les prisonniers et abolition de la peine de mort

Le 17 juillet, le Conseil d'Etat de la RDA a décrété une amnistie générale et aboli la peine de mort.

Cette amnistie commémorera le 38e anniversaire de la création de la RDA, le 7 octobre. Tous les prisonniers pourront en bénéficier, à l'exception de ceux reconnus coupables de "crimes nazis ou de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'espionnage ou de meurtre". Tous les prisonniers d'opinion adoptés par AI devraient figurer parmi les personnes libérées. AI suit actuellement de près le cas d'une centaine de personnes en RDA dont on pense qu'elles sont emprisonnées pour leurs opinions. Mais en raison du manque considérable de transparence concernant les emprisonnements politiques, le nombre des prisonniers d'opinion est probablement bien plus élevé que cela.

Les prisonniers amnistiés seront libérés entre le 12 octobre et le 12 décembre. Si dans les trois ans suivant leur amnistie ils sont condamnés pour "délict intentionnel" à une nouvelle peine de prison, ils devront purger aussi le restant de leur première peine.

La peine de mort a été abolie avec effet immédiat. Les crimes pour lesquels elle pouvait être prononcée comprenaient le meurtre, le géno-

cide, la trahison, l'espionnage, les détournements de fonds et le sabotage. En période "d'état de défense", elle pouvait être prononcée pour des délits de caractère militaire: désertion, refus de servir, insubordination et mutinerie.

D'après les renseignements disponibles, la peine capitale a rarement été prononcée en RDA ces deux dernières décennies.

A notre connaissance, depuis 1974 aucune condamnation à mort n'a été signalée par les organes d'information en RDA. Selon des sources en République fédérale d'Allemagne (RFA), il y a eu des exécutions non mentionnées par les médias. On a affirmé par exemple que Winfried Baumann, l'amiral accusé d'avoir travaillé pour les services secrets de la RFA, avait été exécuté en 1979. AI n'a pas été en mesure de vérifier la véracité de cette affirmation, pas plus d'ailleurs que les affirmations concernant d'autres condamnations à la peine de mort ou d'autres exécutions capitales. Les autorités ont indiqué que la peine de mort n'avait pas été imposée récemment, mais sans préciser quand a eu lieu la dernière exécution capitale. □

Campagne pour les prisonniers du mois



Les cas exposés ici concernent des prisonniers d'opinion. Tous ont été arrêtés pour leurs convictions religieuses ou politiques ou à cause de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur couleur ou de leur langue. Aucun d'eux n'a recouru à la violence ni préconisé le recours à la violence. Leur maintien en détention constitue une violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies. Les appels internationaux ont pour objet d'obtenir leur libération ou l'amélioration des conditions dans lesquelles ils sont détenus. Dans l'intérêt des prisonniers, les lettres adressées aux autorités doivent être rédigées en termes mesurés et courtois et souligner qu'elles ont pour objet la défense des droits de l'homme, sans aucun parti pris politique. *En aucun cas, il ne faut écrire au prisonnier.*

LIBYE

Quatre ba'thistes (un avocat, un commerçant, un vétérinaire et un fonctionnaire) sont en prison depuis 1980, en raison, apparemment, de leurs activités politiques.

Quatre prisonniers appartenant au parti Ba'th pro-iraquien étaient au nombre des 25 personnes arrêtées en février et mars 1980 à la suite de la mort de 'Amir Tahir al-Dighayis, un des fondateurs du parti Ba'th en Libye, qui serait décédé des suites de tortures. Il semble que ces arrestations aient eu pour but d'empêcher les ba'thistes d'organiser des protestations au sujet de sa mort.

Au début de 1982, les 25 personnes arrêtées ont été jugées par un tribunal criminel pour appartenance à une organisation politique. Elles auraient été acquittées après que le tribunal eut entendu des témoignages prouvant que les déclarations des prévenus avaient été obtenues par la torture. Mais la décision du tribunal fut annulée par un décret administratif et les 25 sont restés en prison.

Au cours des deux premières semaines de juillet 1983, les 25 prisonniers ont tous été jugés à nouveau par le Tribunal révolutionnaire permanent présidé par un membre des comités révolutionnaires. Vingt d'entre eux ont été acquittés et libérés. Trois autres ont été

condamnés à mort; l'un d'eux, Mustapha al-Nawari, aurait été exécuté en 1983; les deux autres sont Farid Hasan Ashraf, un avocat qui avait été arrêté en 1975, apparemment pour ses activités politiques et détenu plus de deux ans sans inculpation ni jugement, et Muhammad Hilal, un commerçant. Les deux derniers prisonniers sont le docteur 'Abd al-Hamid al-Babur, chirurgien vétérinaire, et Mahmud 'Umar Abu 'Ubayd, fonctionnaire, qui ont été condamnés à huit ans d'emprisonnement chacun.

Les appels envoyés par AI pour demander instamment qu'ils ne soient pas exécutés et qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition sont restés sans réponse. On ne sait pas où les condamnés sont actuellement et AI s'inquiète de leur sort.

■ Prière d'écrire en termes courtois pour demander des clarifications sur leur sort au Colonel Mu'ammarr Khadafy/Chef de la Révolution/Bureau du Chef de la Révolution/Tripoli/La grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. □

BURUNDI

Jean-Baptiste Ndikuriyo: Prêtre catholique et aumônier dans un collège de la province de Gitega, dans le centre du pays; il est détenu illégalement sans inculpation.

Jean-Baptiste Ndikuriyo a été arrêté la première fois le 24 décembre 1986 après avoir lu à ses étudiants une lettre que le pape Jean-Paul II avait adressée en novembre aux évêques catholiques du Burundi, lettre dans laquelle il disait son inquiétude devant les restrictions imposées par le gouvernement à l'Eglise catholique au Burundi, notamment l'interdiction des services religieux célébrés tôt le matin en semaine.

Jean-Baptiste Ndikuriyo a été gardé en détention jusqu'à la fin de mars 1987 sans être inculpé ni jugé et a ensuite été libéré en même temps que deux autres prêtres catholiques. Mais il a été arrêté à nouveau le 10 avril 1987 après avoir remercié publiquement les fidèles d'une paroisse d'avoir prié pour sa remise en liberté.

Depuis sa nouvelle arrestation, il n'a fait l'objet d'aucune inculpa-

tion et les autorités n'ont donné aucune raison justifiant son emprisonnement. Deux autres prêtres ont aussi été arrêtés en avril, mais l'un d'eux a été libéré ensuite sans inculpation.

Conformément à la loi, une personne arrêtée ne peut être détenue plus de quelques jours sans que son cas soit soumis au bureau du procureur pour enquête ou sans qu'un tribunal ait décidé de sa mise en détention préventive. Ni l'une ni l'autre de ces deux procédures ne semble avoir été suivie dans le cas de Jean-Baptiste Ndikuriyo, qui se trouverait dans la prison de Gitega.

■ Prière d'envoyer des appels courtois pour demander sa libération à: Son Excellence Monsieur le Colonel Jean-Baptiste Bagaza/Président de la République/Présidence de la République/BP 1870/Bujumbura/Burundi. □

THAILANDE

Sanan Wongsuthii: syndicaliste, âgé de 44 ans; il purge actuellement une peine de cinq ans de prison pour "lèse-majesté", prononcée le 7 novembre 1986.

D'après les documents officiels du tribunal, Sanan Wongsuthii a été condamné à la suite d'un discours prononcé lors d'un séminaire syndical le 28 mai 1982 dans la province de Phetburii, discours dans lequel il avait laissé entendre que le prince héritier n'aurait peut-être pas la personnalité appropriée pour assurer la succession. L'orateur était à l'époque président du Congrès national des travailleurs thaïlandais, l'une des principales fédérations du royaume.

Sanan Wongsuthii a été arrêté le 15 octobre 1982. Retenu en garde à vue durant cinq jours, il a nié avoir

deux accusations. Il a dit que dans son discours, il avait simplement souligné que la monarchie thaïlandaise, au même titre que les institutions militaires, religieuses et syndicales de la Thaïlande, avait à faire face à des problèmes de solidarité intérieure. Le tribunal l'a reconnu coupable de "lèse-majesté", mais n'a pas retenu l'accusation de diffamation. En raison de l'état de siège, il ne pouvait faire appel, alors que le droit de recours est garanti aux personnes jugées par un tribunal criminel ordinaire.

Sanan Wongsuthii est un des quatre prisonniers d'opinion thaïlandais condamnés pour avoir exprimé de façon non violente une opinion politique au sujet de la famille royale. AI fait campagne pour obtenir la mise en liberté de ces quatre prisonniers à l'occasion de l'amnistie royale générale dont bénéficieront les prisonniers thaïlandais et qui sera proclamée le 5 décembre 1987 pour le 60e anniversaire du roi.

■ Prière d'envoyer des appels courtois pour sa libération inconditionnelle à: Sa Majesté le Roi Bhumibol Adulyadej/The Grand Palace/Bangkok/Thaïlande. □



Sanan Wongsuthii à la tribune du 10e Congrès syndical asiatique en juillet 1983.

tenu des propos diffamatoires touchant le prince héritier et a été libéré sous caution.

Le 4 mai 1983, il a comparu devant un tribunal militaire à juridiction spéciale dans la province de Phetburii. Conformément aux décrets relatifs à l'état de siège, certaines affaires politiques doivent être jugées par un de ces tribunaux et non par un tribunal criminel ordinaire. Il était accusé d'avoir violé les dispositions du code pénal interdisant les critiques à l'égard des membres de la famille royale, ainsi que l'article 326 dudit code interdisant les propos diffamatoires, au motif qu'il aurait laissé entendre que la conduite du prince était inconvenante pour un héritier du trône.

Sanan Wongsuthii a contesté ces

Libérations au Zaïre

Un groupe de partisans de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), dont d'anciens membres de l'Assemblée nationale, ont été libérés fin juin et début juillet 1987.

Lorsque leur libération a été annoncée, le 24 juin, dix étaient censés être en prison et plus de 35 autres assignés à résidence dans des villes ou des hameaux isolés. Beaucoup d'entre eux avaient, à plusieurs reprises, été arrêtés ou fait l'objet de mesures d'interdiction de séjour depuis janvier 1981.

Au nombre des personnes libérées figurent trois anciens ministres: Kibassa Maliba, président de l'UDPS, assigné à domicile à Lubumbashi, ainsi que Ngalula Mpandanjila et Tchisekedi wa Mulumba; ce dernier était un des prisonniers du mois en avril 1985.



DOSSIER TORTURE

amnesty international

Turquie

La torture est devenue une question dont on discute publiquement en Turquie. Près de quatre ans après l'avènement d'un gouvernement civil, en novembre 1983, aucune mesure effective n'a été prise pour empêcher la torture.

Les autorités turques ont reconnu que la torture se pratiquait, mais elles ont affirmé à de nombreuses reprises qu'il n'y avait recouru que dans des cas isolés. Malgré la promesse que toutes les plaintes pour tortures feraient l'objet d'une enquête et que les responsables seraient poursuivis, AI n'a pas constaté de changement fondamental dans le recours systématique et généralisé à cette pratique.

Pour AI, le recours à la torture contre les détenus politiques était déjà une préoccupation majeure avant le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980. Quelle que soit la période considérée, le nombre de cas où il est fait état de tortures semble directement lié au nombre des détenus.

Au cours d'une période antérieure d'intervention des militaires, de 1970 à 1973, où plusieurs milliers de personnes avaient été arrêtées, AI avait reçu des centaines de plaintes et acquis la conviction que la torture était utilisée de façon systématique et généralisée. Le nombre de plaintes reçues a diminué au

milieu de la décennie 70, époque où il y avait moins de prisonniers politiques. Après la proclamation de l'état de siège en décembre 1978, le nombre des cas de torture a recommencé à augmenter. A la suite d'une mission d'enquête en mai 1980, AI a conclu que la plupart des personnes détenues par la police et les autorités administrant l'état de siège étaient torturées et dans certains cas torturées jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Après le coup d'Etat militaire de septembre 1980, des milliers de personnes ont été arrêtées par les forces de sécurité. Au début de 1987, selon les estimations de l'Association pour les droits de l'homme en Turquie, organisme nouvellement fondé, le nombre des personnes détenues était au moins de 240 000. Immédiatement après le coup d'Etat, les cas de torture augmentèrent considérablement. Pendant les années qui ont suivi, le nombre des plaintes faisant état de tortures et le nombre des décès à la suite de tortures ont diminué progressivement, mais seulement en

termes relatifs. Des cas de torture continuent à être signalés ces derniers mois, ce qui montre bien que jusqu'ici il n'y a guère eu de changement.

Méthodes

L'objectif principal de la police lorsqu'elle torture des personnes qu'elle a arrêtées semble être d'obtenir des renseignements et des aveux. Les mauvais traitements dans les prisons, consistant souvent en passages à tabac systématiques, visent essentiellement au maintien de la discipline. Dans les prisons comme dans les postes de police, l'intimidation et l'humiliation des prisonniers constituent un mobile supplémentaire.

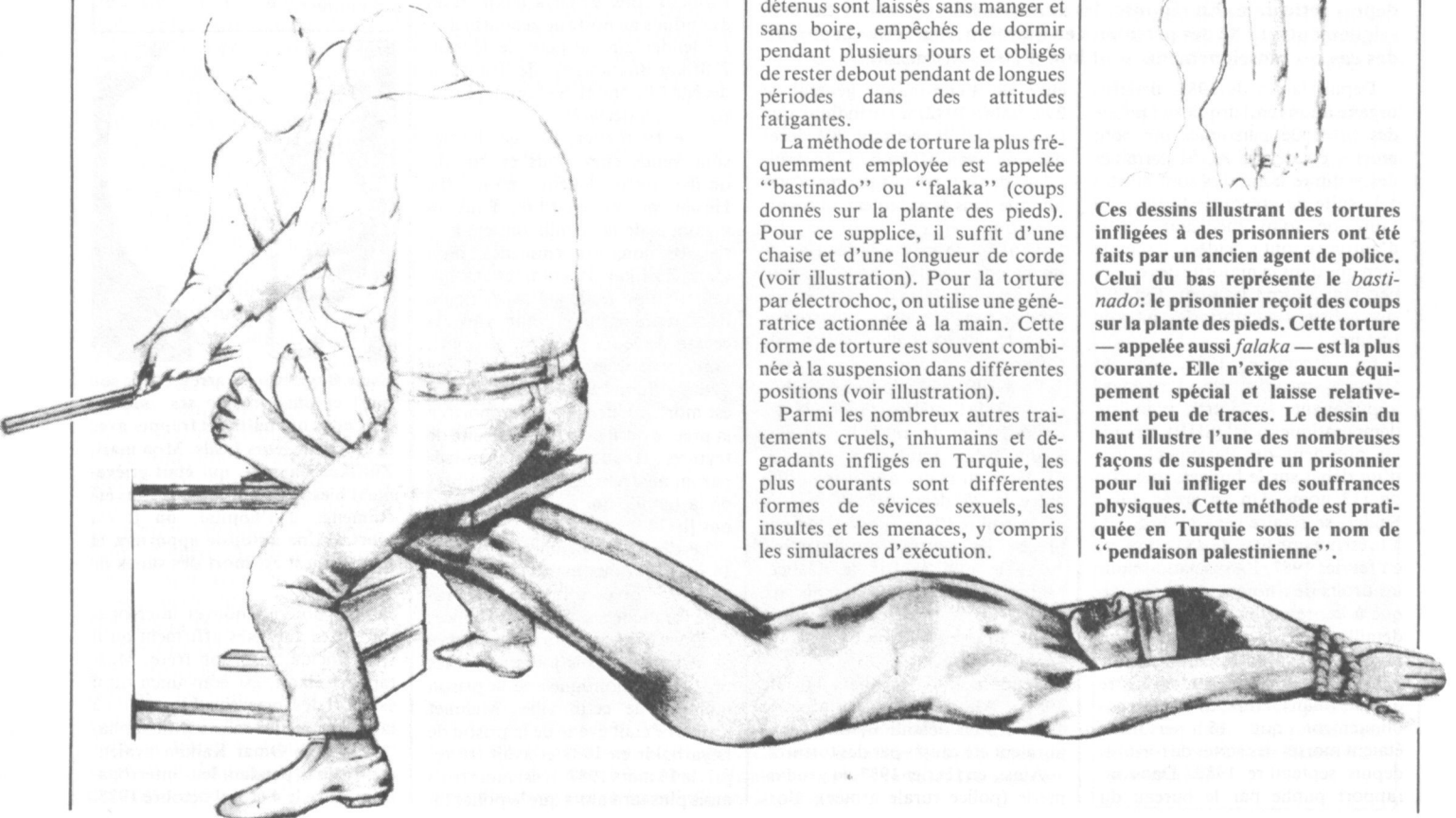
Les méthodes utilisées sont très diverses. Immédiatement après l'arrestation des suspects, on leur bande les yeux et on leur passe les menottes. Même les personnes soupçonnées de délits de droit commun sont dépouillées complètement de leurs vêtements pendant leur interrogatoire et laissées dans cette tenue, souvent après avoir été arrosées avec un jet d'eau glacée; ou bien on les laisse sur le sol en ciment dans leurs cellules, exposées aux rigueurs de l'hiver. Souvent les détenus sont laissés sans manger et sans boire, empêchés de dormir pendant plusieurs jours et obligés de rester debout pendant de longues périodes dans des attitudes fatigantes.

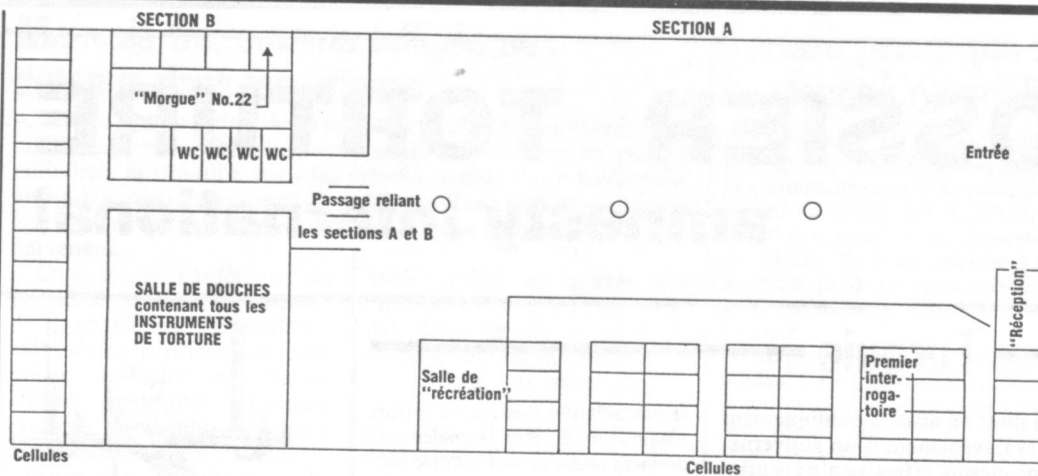
La méthode de torture la plus fréquemment employée est appelée "bastinado" ou "falaka" (coups donnés sur la plante des pieds). Pour ce supplice, il suffit d'une chaise et d'une longueur de corde (voir illustration). Pour la torture par électrochoc, on utilise une génératrice actionnée à la main. Cette forme de torture est souvent combinée à la suspension dans différentes positions (voir illustration).

Parmi les nombreux autres traitements cruels, inhumains et dégradants infligés en Turquie, les plus courants sont différentes formes de sévices sexuels, les insultes et les menaces, y compris les simulacres d'exécution.



Ces dessins illustrant des tortures infligées à des prisonniers ont été faits par un ancien agent de police. Celui du bas représente le *bastinado*: le prisonnier reçoit des coups sur la plante des pieds. Cette torture — appelée aussi *falaka* — est la plus courante. Elle n'exige aucun équipement spécial et laisse relativement peu de traces. Le dessin du haut illustre l'une des nombreuses façons de suspendre un prisonnier pour lui infliger des souffrances physiques. Cette méthode est pratiquée en Turquie sous le nom de "pendaison palestinienne".





Un centre de torture à Ankara. Ce croquis, établi par d'anciens détenus, montre le Laboratoire de recherches de l'Etat, dans le bâtiment du quartier général de la police à Ankara. Les détenus — des étudiants qui y ont séjourné entre novembre 1986 et mars 1987 — ont indiqué clairement la pièce où les instruments de torture sont installés et utilisés. Un ancien prisonnier d'opinion qui y a été torturé en 1981 a confirmé l'exactitude du croquis. Selon les indications reçues, le passage reliant les sections A et B est très bas, de sorte qu'il faut se courber. Il peut être fermé par un faux mur camouflé au moyen d'extincteurs d'incendie pour éviter l'entrée inopinée de personnes dont on ne souhaite pas la présence.

Centres de torture

Des personnes ont été torturées dans des postes de police et dans différents types de prisons partout dans le pays, mais il existe aussi en Turquie des centres de torture spécialement équipés.

La plupart de ces centres sont bien connus. Un membre du *Helsinki Watch Committee*, groupe de défense des droits de l'homme ayant son siège aux Etats-Unis, a déclaré en mars 1986: "J'ai pu localiser exactement les centres de torture dans les deux villes" (Ankara et Istanbul). Un gouvernement résolu à éliminer la torture enquêterait sur la façon dont les déte-

nus sont traités dans ces centres et prendrait les mesures qui s'imposent.

Un des centres de torture les plus connus est le DAL (*Devlet Arastirma Laboratuvarı*, Laboratoire de recherche de l'Etat), au quartier général de la police à Ankara. En avril 1987, AI a obtenu un croquis des locaux du DAL, avec l'indication d'une section A et d'une section

B, où se trouvent les instruments de torture. Le croquis a été fait par des étudiants qui se trouvaient en détention entre novembre 1986 et mars 1987. Les principaux éléments figurant sur ce croquis ont été confirmés par un ancien prisonnier d'opinion qui avait été torturé dans ces locaux en 1981. Depuis cette date, rien ne semble avoir changé, à part la "salle de récréation" qui a été ajoutée et où les prisonniers sont soignés de leurs blessures avant d'être libérés ou formellement arrêtés sur ordre d'un tribunal.

Morts en détention

Depuis le coup d'Etat de septembre 1980, AI a soumis aux autorités les noms de plus de 100 personnes qui seraient mortes en détention depuis cette date. En réponse, les autorités lui ont envoyé des renseignements sur 82 des personnes en question, mais dans la plupart des cas ces renseignements sont loin d'être satisfaisants.

Depuis la fin de 1985, diverses organisations en Turquie ont publié des listes de personnes qui sont mortes en détention. Si certaines des victimes nommées sont mortes à la suite de grèves de la faim ou faute de soins médicaux, et si d'autres se sont suicidées, il semble bien que dans la majorité des cas les prisonniers dont les noms figurent sur ces listes sont morts des suites de tortures.

En décembre 1985, Cüneyt Canver, membre du Parlement appartenant au Parti populiste démocratique social (SHP), a remis au président du Parlement, lors d'un débat sur le budget, une liste de 113 noms. Un an après, Fikri Saglar, secrétaire général du SHP, a présenté une liste de 253 noms et, en février 1987, l'Association pour les droits de l'homme a communiqué à la presse des renseignements détaillés sur 149 cas. Vingt autres noms ont été ajoutés par la suite.

Le 16 mars 1982, le ministre d'Etat, İlhan Öztrak, a reconnu publiquement que 15 personnes étaient mortes des suites de tortures depuis septembre 1980. Dans un rapport publié par le bureau du

chef de l'état-major général le 29 octobre 1982, il est indiqué que les enquêtes concernant 204 décès dont on avait affirmé qu'ils résultaient de tortures ont permis d'établir que dans 4 cas seulement ces affirmations étaient justifiées. En avril 1984, le même bureau a annoncé que depuis la première proclamation de l'état de siège, en décembre 1978, deux personnes étaient mortes des suites de tortures.

En avril 1986, Yildirim Akbulut, ministre de l'intérieur, répondant à des questions devant le Parlement, a dit qu'au total il y avait eu 78 décès en cours d'interrogatoire entre le 25 décembre 1978 et le 31 décembre 1985, mais il n'en a pas précisé les causes. En décembre 1986, le ministre de la Justice, Mahmut Oltan Sungurlu, a déclaré que 13 décès en détention avaient pour cause des tortures ou de mauvais traitements.

Pendant les six premiers mois de 1987, AI a été informée de 11 décès en détention, dont neuf auraient été causés par des tortures.

Ainsi, en février 1987, la gendarmerie (police rurale armée), alors

qu'elle recherchait Hasan Bayram, a opéré une rafle parmi les membres de sa famille dans le village de Pirinçlik, près de Diyarbakir, et les a conduits au poste de gendarmerie. Le lendemain, le père de Hasan, Zülfikar Bayram, âgé de 70 ans, est décédé à l'hôpital. Sa femme, Esma Bayram, a déclaré:

"Le 19 février, des gendarmes sont venus chez nous et ont dit qu'ils recherchaient mon fils Hasan, qui est en fuite. Tous les membres de la famille ont été battus. Ils nous ont emmenés, mon mari Zülfikar Bayram et les enfants, au poste de gendarmerie où ils nous ont battus et frappés avec la crosse de leurs fusils. Mon mari, gravement blessé, et moi-même avons été conduits à l'hôpital, où il est mort... Une autopsie apportera la preuve qu'il est mort à la suite de tortures. Il faudrait faire examiner par un médecin les autres membres de la famille qui sont encore détenus [le 22 février]".

Le décès de Mehmet Kalkan le 14 juin 1987 aux mains de la direction des forces d'intervention rapide (branche spéciale de la police) de Diyarbakir a entraîné une grève de la faim de trois jours parmi les prisonniers politiques de la prison militaire de cette ville. Mehmet Kalkan s'était évadé de la prison de Diyarbakir en 1983 et avait été repris le 13 mars 1987. Il est mort trois mois plus tard alors que la police lui

AI et la torture en Turquie

Citations tirées de rapports parus depuis 1984.

Mai 1984: *Dossier Torture:* "... les autorités turques n'ont pas mis fin aux tortures de prisonniers au cours de la présente décennie."

Juillet 1985: *Des victimes de la torture témoignent:* "En Turquie, la torture est systématique et largement répandue."

Février 1986: *Violations of Human Rights in Turkey* (Violations des droits de l'homme en Turquie): "... tant les prisonniers politiques que les coupables de délits de droit commun sont torturés ou soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants alors qu'ils sont aux mains de la police."

Novembre 1986: *Tortures et mauvais traitements de prisonniers:* "La plupart des allégations de torture reçues par Amnesty International se rapportent à des cas de mauvais traitements subis par des personnes détenues par la police, soit pendant leurs premiers interrogatoires, soit lorsqu'elles sont de nouveau emmenées par la police pour interrogatoire après avoir été transférées dans une prison militaire."

Juin 1987: *Continuing Violations of Human Rights in Turkey* (Les violations des droits de l'homme continuent en Turquie): "AI reste préoccupée par l'emprisonnement de prisonniers d'opinion, par les tortures et mauvais traitements infligés systématiquement aux prisonniers politiques..."



Esma Bayram a été arrêtée avec son mari et plusieurs de ses enfants. "Ils nous ont battus et frappés avec la crosse de leurs fusils. Mon mari, Zülfikar Bayram, qui était grièvement blessé, et moi-même avons été emmenés à l'hôpital, où il est mort... Une autopsie apportera la preuve qu'il est mort des suites de tortures."

faisait subir un nouvel interrogatoire. Les autorités affirment qu'il s'est suicidé, mais son frère, Mustapha Kalkan, est convaincu qu'il est mort des tortures subies et a dit à la presse que lui-même (Mustapha) et son père Omar Kalkan avaient été torturés pendant leur interrogatoire entre le 4 et le 9 octobre 1985.



Ces quatre enfants ont dû recevoir des soins médicaux après avoir été torturés par électrochocs. Ils viennent d'un village du sud-est de la Turquie où la guérilla kurde est active. En avril 1987, la police a rassemblé tous les hommes du village, et un grand nombre d'entre eux ont été battus dans l'école où on les avait fait entrer. On a demandé à ces enfants où étaient "les bandits" et on leur a fait subir des décharges électriques dans la bouche qui leur ont causé des meurtrissures et des saignements.

Tortures dans le sud-est de la Turquie

La situation dans le sud-est de la Turquie illustre un autre aspect de la torture et des mauvais traitements infligés aux détenus dans ce pays. Les accrochages entre les guérilleros kurdes et les forces de sécurité turques ont fait plus de 700 morts depuis août 1984.

AI a reçu des témoignages oraux et écrits indiquant que des villages entiers avaient fait l'objet de rafles opérées par les forces de sécurité et que leurs habitants kurdes avaient été frappés par des membres de la gendarmerie ou de l'armée à la recherche de guérilleros et de personnes leur apportant un appui. Quatre personnes seraient mortes des suites de tortures entre février et juin 1987.

Un article paru dans le journal *Cumhuriyet* du 6 mai 1987 traite d'événements survenus dans le village de Güzelöz, dans le district de Gercüs (province de Mardin). Selon les habitants de cette localité: "Le 9 avril, les gendarmes sont entrés dans le village et ont rassemblé les hommes dans la cour de l'école entre 15 et 16 heures. Ils ont emmené 12 personnes au poste de gendarmerie d'Ulas. Ils les ont dépouillées de leurs vêtements et les ont battues jusqu'à trois heures du matin. Les prisonniers avaient les yeux bandés et les menottes aux poings. Ils ont ensuite été libérés.

"Le lendemain, 500 gendarmes sont entrés dans le village et ils ont à nouveau rassemblé les hommes dans la cour de l'école. Ils ont fouillé toutes les maisons, sans rien trouver. Ils ont alors fait entrer les hommes dans l'école et les ont battus, et ces brutalités ont duré jusqu'à 15 heures. Pendant ce temps, l'un d'entre nous (Hüseyin Cetin), qui avait été dépouillé de ses vêtements, était exposé à la vue à la fenêtre de l'école.

"Ils ont interrogé quatre enfants du village pour savoir où étaient "les bandits" et les ont soumis à des chocs électriques dans la bouche. Leur bouche saignait et il a fallu leur donner des soins médicaux."

Témoignage d'une victime de la torture

J'ai été soumis à la torture psychologique, pire que la torture physique, beaucoup plus cruelle, et une bien plus grande honte pour l'humanité.

"En plus de la menace de torturer ma fille si je ne parlais pas, j'ai vécu, en présence de ma fille de deux ans dans la salle de torture, l'horreur d'avoir à écouter les cris de sa mère, qui était torturée dans la cellule de détention où se faisaient les interrogatoires à la première section du Gayrettepe (police politique d'Istanbul), et cela sans pouvoir réconforter notre enfant qui pleurait.

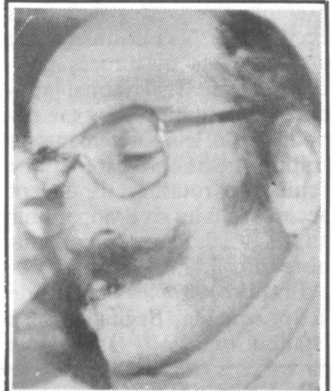
"Proférant des menaces dégradantes, ils ont torturé ma femme à côté de moi. Je les ai vus lui enfoncer une matraque de policier dans l'anus. Comment pourrais-je, ou comment pourraient ceux qui comme moi ont été soumis à de tels traitements dégradants et inhumains, jamais oublier toutes ces horreurs?

"Je ne sais combien de fois j'ai été suspendu par les pieds ou dans la position d'un crucifié, les mains liées devant moi ou derrière mon dos. Ils me laissaient ainsi suspendu, parfois quelques minutes, parfois aussi des heures entières, si bien qu'au total, j'ai dû passer effectivement plusieurs jours ainsi, les omoplastes me comprimant la poitrine, ne pouvant respirer qu'avec peine, ayant perdu toute sensibilité dans les bras et sans pouvoir toucher le sol.

"Et pendant tout ce temps, alors que j'étais suspendu en l'air, ils me frappaient et me

faisaient subir des chocs électriques. J'avais les aisselles coupées comme par une lame de rasoir... J'ai vécu des journées où les chocs électriques que je recevais dans les orteils, les organes sexuels, ainsi que les mains et les oreilles me semblaient tous converger dans mes entrailles. Seule une personne qui est passée par les centres de torture peut savoir ce que l'on ressent quand un éclair vous frappe aux entrailles..."

Kemal Bilget, enseignant, et sa femme ont été arrêtés le 17 juin 1986 à Elazig. AI a cherché à obtenir l'assurance qu'ils ne seraient ni torturés ni maltraités en détention. Le ministre de la Justice a répondu en février 1987 que Kemal Bilget était un des accusés comparaisant dans un procès devant la cour de sûreté d'Istanbul sous l'accusation d'appartenance à une organisation illégale appelée TKEP (Parti des travailleurs communistes turcs). Des accusations de torture avaient été



Yilmaz Onay, directeur de théâtre, a été arrêté en décembre 1986. Il a déclaré avoir été torturé pendant trois jours dans les locaux du quartier général de la police à Ankara.

formulées dans son cas, mais après qu'elles avaient été déclarées infondées, le procureur avait clos l'enquête.

Kemal Bilget affirme avoir été soumis à la torture à Elazig et Istanbul pendant au total un mois. Il n'a vu un médecin que plusieurs mois plus tard, mais dans un rapport daté du 7 août 1986 émanant du comité de santé de l'hôpital d'Etat d'Elazig, il est fait état de traces de torture constatées.

La citation qui précède est tirée de la déclaration faite par Kemal Bilget lors de sa comparution devant le tribunal le 15 janvier 1987.



Kemal Bilget, au milieu, a fait une déclaration détaillée devant le tribunal de sécurité de l'Etat à Istanbul, affirmant avoir été torturé. Il a aussi été forcé d'assister aux tortures infligées à sa femme.



Refik Baytar, de Batman, élève d'un établissement secondaire. Il dit avoir subi 12 jours de tortures dans les postes de police de Siirt et de Batman en janvier 1987.

Mauvais traitements infligés aux détenus dans les prisons

A la suite de l'adoption, le 30 septembre 1986, de nouveaux règlements concernant le traitement des prisonniers dans les prisons militaires, la situation dans les prisons semble s'être légèrement améliorée, mais depuis avril 1987 de nouvelles accusations faisant état de mauvais traitements dans les prisons militaires nous sont parvenues.

Lors d'une conférence de presse, le 1er avril, des parents de prisonniers à Istanbul ont affirmé que les prisonniers de la prison militaire de Metris étaient maltraités. Comme exemple récent illustrant leurs accusations, ils ont dit que six accusés dans un procès politique devant le Tribunal militaire d'Istanbul avaient été dépouillés de leurs vêtements et frappés sous prétexte d'une fouille de routine. Ils étaient accusés tous les six d'appartenir au TKP/ML, le parti communiste turc/marxiste-léniniste.

En juin 1987, les détenus de la prison de Sigmalcilar à Istanbul ont été frappés après

avoir refusé de porter des chaînes pour se rendre au tribunal. Leur procès se poursuit actuellement en leur absence.

A Adana, les mères de prisonniers politiques se sont plaintes au début de juin 1987 de ce que leurs fils, Ayhan Karmis, Ali Nurdogan Kiroglu et Haydar Karadag aient été torturés dans la prison fermée de cette ville parce qu'ils avaient refusé de chanter l'hymne national et de participer aux prières pendant les repas. Zeliha Karmis a déclaré que son fils avait subi des hémorragies internes et qu'elle avait vu du sang lui sortir de l'oreille.

Sérvices sexuels

"Nous avons à notre disposition des gars de 20 et 21 ans, aussi durs que le roc. Pour faire subir à une jeune femme des tortures sexuelles... pourquoi auraient-ils besoin d'une matraque?"

Tugurt Sunalp, ancien général, octobre 1985.

"J'ai été menée au poste de police de Yenimahalle. J'avais les yeux bandés et j'ai été conduite dans un lieu que je ne connais pas. Là, j'ai été dépouillée de mes vêtements. D'abord, on m'a arrosée d'eau glacée et l'on m'a fait subir des chocs électriques. Ils voulaient me faire signer une déclaration, mais j'ai refusé.

"Ensuite, ils m'ont enfermée avec un étudiant dans une cellule pour une seule personne. Nous étions tous les deux nus. Ils ont essayé par la torture de le

forcer à me violer. N'en pouvant plus, j'ai accepté de signer la déclaration."

Nilufer Aydur est étudiante. Comme elle, des centaines d'étudiants ont été arrêtés en avril 1987 à la suite des protestations générales contre les restrictions imposées aux associations d'étudiants. Son témoignage est tiré de comptes rendus relatifs au procès de 141 étudiants devant la cour de sûreté de l'Etat à Ankara qui a eu lieu en mai 1987.

Ce que vous pouvez faire

Compte tenu des preuves qu'elle continue à recevoir que la torture est toujours pratiquée en Turquie, AI est d'avis que le Gouvernement turc devrait prendre les mesures suivantes:

■ Les autorités turques au niveau le plus élevé devraient faire savoir officiellement et clairement que le recours à la torture ne sera toléré en aucune circonstance.

■ Plutôt que de publier des démentis invérifiables aux accusations de tortures, le Gouvernement turc devrait créer un organisme indépendant chargé d'enquêter sur toutes les plaintes pour tortures et tous les cas de torture signalés. Les conclusions de cet organisme et ses méthodes d'investigation devraient être rendues publiques.

■ La famille et les avocats des personnes arrêtées devraient être informés promptement du lieu où ces personnes sont détenues et pouvoir aller les voir sans délai et de façon régulière.

■ Des dispositions devraient être prises pour que les aveux et autres éléments de preuve obtenus sous la torture ne puissent jamais être invo-

qués au cours d'un procès.

■ Le Gouvernement turc devrait signer et ratifier la Convention de l'ONU contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui est entrée en vigueur le 26 juin 1987. Des poursuites judiciaires devraient être engagées contre les personnes accusées d'avoir utilisé la torture, comme le prévoit cette convention.

■ Prière d'écrire aux autorités en leur demandant instamment de prendre des mesures effectives pour mettre fin à la torture, et en particulier pour appliquer les mesures préconisées ci-dessus. Envoyer vos lettres aux adresses suivantes: Monsieur le Président Kenan Evren / Bureau du Président/Devlet Baskanligi/Ankara/Turquie; et: Turgut Özal/Bureau du Premier Ministre/Basbakanlik/Ankara/Turquie. □

Torturé parce que soupçonné d'un délit

"Le 31 janvier 1987, j'ai été arrêté alors que je conduisais mon taxi. Peu après notre arrivée au poste de police, ils m'ont fait le "bastinado" (coups infligés sur la plante des pieds). Ils m'ont attaché les jambes à un bâton avec une corde qu'ils ont serrée en faisant cinq ou six tours.

"Le premier jour, j'ai été battu pendant la journée et aussi pendant la nuit, et ils m'ont ensuite mis dans une cellule individuelle. Ils ne m'ont donné ni à manger ni à boire et ne m'ont pas permis d'aller aux toilettes. Et ils n'ont pas arrêté de m'insulter.

"Le deuxième jour, je dormais dans ma cellule lorsqu'ils sont arrivés vers 2 ou 3 heures du matin. Ils m'ont conduit les yeux bandés et menottes aux poings dans une autre pièce. Là, ils m'ont dépouillé de mes vêtements et m'ont attaché par les pieds et les mains, mais je n'ai pu déterminer à quoi ils m'attachaient. Ils m'ont frappé à nouveau et m'ont comprimé les testicules, de sorte que je n'arrêtais pas de hurler de douleur.

"Le troisième jour, ils m'ont dit d'avouer le délit, faute de quoi ils me donneraient des électrochocs. Ils m'ont conduit dans une pièce et m'ont ordonné de me déshabiller. Malgré ma résistance, ils m'ont déshabillé totalement et m'ont fixé un fil électrique au petit doigt et ont envoyé des décharges jusqu'à ce que je m'évanouisse. Je ne pouvais rien avouer car je ne savais rien, mais ils m'ont fait signer une déclara-



Serhat Simsek, président de l'association des étudiants de la faculté de mécanique de l'Université d'Istanbul. La police politique l'a gardé au secret pendant 25 jours en janvier 1987. Il a déclaré avoir non seulement été torturé lui-même, mais avoir vu aussi les tortures infligées à d'autres prisonniers.

ration. Devant le tribunal, j'ai appris qu'il s'agissait d'une femme à qui on avait volé son argent."

Témoignage de Ihsan Allabucak.

"La torture étant devenue un outil politique fondamental très largement utilisé, il est difficile de l'éradiquer... C'est pourquoi les autorités la couvrent et la dissimulent."

Ilhan Selcuk, journaliste, février 1986.

Menaces de torture

"J'ai été arrêté le 24 décembre 1986 à Ankara. Ils ont aussi emmené ma femme au poste de police. J'ai immédiatement avoué avoir volé une voiture parce que je l'avais fait effectivement. Je leur ai demandé de relâcher ma femme et ma soeur. Ils se sont mis à me frapper en disant: "Tu as déjà un dossier pour délits politiques et chez toi nous avons trouvé des publications interdites; tu t'occupes toujours de politique." J'ai répondu que j'avais fait huit ans de prison pour délits politiques, mais que la possession, à titre individuel, de livres interdits n'était pas interdite. Ils ont rétorqué: "Tu en sais trop".

"Ils m'ont conduit à la salle de torture tout en me frappant. Là j'ai été suspendu et soumis à des chocs électriques et au "bastinado" (coups donnés sur la plante des pieds). Et en même temps, ils m'injuriaient sans arrêt. Tout cela a duré environ une heure, puis ils se sont interrompus; et alors précisément que je pensais que la séance de torture était finie, ils ont recommencé.

"Pendant cinq jours nous avons été torturés; 11 séances en

tout. J'ai seulement avoué avoir volé une voiture. Ils voulaient que moi-même et mon beau-frère reconnaissons avoir commis un autre vol et exercé des activités politiques.

"Le soir du sixième jour, ils m'ont bandé les yeux et m'ont conduit à la salle de torture. Là, ils m'ont dit que je devais reconnaître avoir exercé des activités politiques et avoir commis un autre vol, faute de quoi ils tortureraient ma femme devant moi. J'ai répondu que je n'avais rien fait de tout cela et que je ne pouvais donc l'avouer. Ils m'ont dit d'ouvrir les yeux et m'ont enlevé mon bandeau; j'ai alors vu ma soeur, les yeux et le visage tuméfiés. J'ai crié, mais j'étais retenu par quatre ou cinq agents de police.

"Ils ont alors bandé les yeux de ma soeur et ont commencé à la frapper et à lui enlever ses vêtements. De fureur, j'ai donné des coups de pied aux policiers. Un gradé leur a dit qu'ils devaient aussi aller chercher ma femme. Ne pouvant supporter de voir torturer ma soeur, j'ai dit que j'avouerais tout ce qu'ils voulaient."

Témoignage de Namik Konyalioglu.

HAÏTI

AI demande une enquête sur les massacres

Selon les informations reçues, des hommes sans armes, des femmes et des enfants ont été délibérément tués ou blessés par les forces de sécurité aidées par des hommes armés en civil.

AI a été informée qu'il y avait eu un grand nombre de tués, des centaines de blessés et des arrestations arbitraires par dizaines. Des journalistes ont fait l'objet d'intimidations; on leur a tiré dessus et cinq au moins ont été blessés.

Les troubles ont commencé lorsque les autorités, réagissant à un appel à la grève générale, ont fait arrêter huit syndicalistes vers la fin juin. La CATH, fédération à laquelle ces derniers appartenaient, a été interdite par décret.

Les syndicalistes arrêtés portaient des traces visibles de mauvais traitements lorsqu'ils ont été présentés devant le Tribunal criminel de Port-au-Prince le 29 juin. Ils ont été relâchés, mais à ce qu'on a appris, ils vont être inculpés.

Une grève générale de quatre jours a eu lieu au début juillet, accompagnée de nombreuses manifestations pour exiger la démission du Conseil de gouvernement national au pouvoir.

Les violences se sont poursuivies après le 5 juillet; AI est très sérieusement préoccupée par la situation en matière de droits de l'homme en Haïti et a demandé aux autorités d'enquêter sur les infor-

mations au sujet des personnes tuées.

Selon une description donnée de la manière dont deux jeunes garçons ont été tués par des soldats près du cimetière de Port-au-Prince le 3 juillet, l'un d'eux aurait été "projeté au sol, piétiné... et tué d'un coup de feu...". L'autre a été tué d'une balle après s'être mis à "hurler d'horreur".

Dans un autre cas, les soldats ont arrêté un gamin de 12 ans qui passait, Bonet St. Hubert; ils lui ont ordonné de lever les mains et de les appuyer à un mur, et ils lui ont tiré dessus à la mitrailleuse. Il a été si gravement blessé qu'il a fallu l'amputer d'un bras.

Les soldats ayant leurs quartiers dans les Casernes Dessalines et à Fort Dimanche ont à maintes reprises été mentionnés comme responsables des plus graves violations des droits de l'homme.

On a signalé aussi que des individus armés avaient attaqué des civils sans armes. AI est persuadée que la plupart de ces hommes armés étaient des membres de l'armée ou qu'ils agissaient avec le consentement des autorités. □

PHILIPPINES

"Disparition" de militants de gauche

Plusieurs militants de gauche ont "disparu" aux Philippines depuis février 1987, à l'expiration d'un cessez-le-feu entre les forces gouvernementales et la Nouvelle armée du peuple (NPA).

Nombre des "disparus" faisaient campagne pour l'Alliance de la politique nouvelle (ANP), coalition de gauche lors des élections au Congrès de mai dernier. Deux personnes faisant campagne pour l'ANP dans le quartier de Tondo à Manille, Astrophel Cruz et Arcadio Ramires, ont disparu les 8 et 9 juin. Les habitants de ce quartier pensent que c'est le fait d'agents de police locaux, mais les autorités affirment ne pas savoir où se trouvent les "disparus".

Ces "disparitions" ont suivi l'assassinat, en juin, de six agents de police de Manille dont l'ANP avait revendiqué la responsabilité.

A Negros, trois militants de gauche, Nenita Villalobos, Marissa Nombre et Junie Academia, ont "disparu" le 6 mai, après que des témoins eurent vu des agents de police les arrêter à Kabankalan. Après réception d'un télex émanant du Groupe de travail des Nations Unies chargé des disparitions forcées ou involontaires, le ministère des affaires étrangères des Philippines a demandé à la Commission gouvernementale des droits de l'homme de faire une enquête.

Le 6 juin, le cadavre de Nenita Villalobos a été découvert à plus de 80 kilomètres de l'endroit où il avait été enlevé, en même temps qu'un autre cadavre, qui pourrait être ce-

lui de Junie Academia. Marissa Nombre n'a toujours pas été retrouvée.

A Negros aussi, un cultivateur, Porferio Maximo Jr., a "disparu" à La Carlota, après que des voisins l'eurent vu emmener par la milice locale. Sa mère pense qu'il aurait pu être arrêté à la suite d'une confusion avec son père, qui est un des organisateurs dans le syndicat des travailleurs du sucre. Les autorités ont toujours nié l'avoir arrêté. □

Mission d'AI

Une mission d'AI a séjourné du 7 au 27 juillet aux Philippines, où elle a eu des contacts avec les autorités civiles et militaires et des représentants des organisations de défense des droits de l'homme.

Une des questions traitées a été celle des abus, en particulier les exécutions extrajudiciaires par des membres d'organisations civiles de défense appuyées par les militaires, communément appelés "vigilantes" (miliciens). Les membres de la mission ont aussi abordé les problèmes posés par les enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme. □

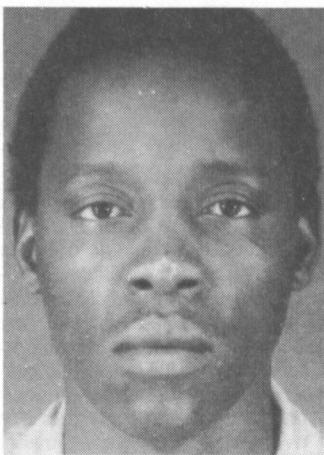
TCHAD

Mises au secret et assassinats politiques

Au cours d'une nouvelle vague d'arrestations d'opposants du président Hissène Habré, plus de 20 personnes appartenant au groupe ethnique Hadjaray, du sud-est du pays, ont été arrêtées dans la capitale, N'Djamena, au début du mois de juin; on compte parmi elles de nombreux anciens partisans du président.

Ces arrestations ont eu lieu après des protestations contre l'assassinat d'un haut dignitaire hadjaray. A la fin de juillet, les personnes arrêtées étaient toujours en détention sans avoir été inculpées ni jugées, et AI croit qu'il y a parmi elles des prisonniers d'opinion.

Les informations reçues par AI font état de nombreux cas où des personnes soupçonnées d'opposition au gouvernement sont victimes d'exécutions extrajudiciaires et d'emprisonnement sans inculpation ni jugement dans des centres de détention secrets à N'Djamena.



Kaye Mady Jacob, douanier, âgé de 32 ans et membre d'un groupe d'opposition armé, a été arrêté en décembre 1985 et mis au secret au quartier général de la DDS. Il aurait été exécuté sans jugement vers le milieu de l'année 1986.

Aucun prisonnier politique n'a été jugé depuis que le président Habré est arrivé au pouvoir en 1982. Certains ont "disparu" ou ont été exécutés sans jugement après avoir été arrêtés; d'autres sont détenus au secret pendant des périodes prolongées.

Mahamat Sidi Baby, membre actif d'un groupe d'opposition, vivait à Cotonou, dans le Bénin; alors qu'il se trouvait dans la ville de Kousséri, au Cameroun, le 13 avril 1986, il a été emmené de force par des membres de la Direction de la documentation et de la sécurité (DDS), qui est le service de sécurité du Tchad. Il a été transféré secrètement au quartier général de la DDS à N'Djamena, où il a été mis dans une cellule en compagnie d'un autre opposant au Gouvernement tchadien, N'Gamani Abba, qui avait été enlevé à Kousséri en février.

Selon certaines sources, N'Gamani Abba aurait été extrait de sa cellule le soir du 22 avril et emmené au quartier général du président, où il aurait été exécuté sans jugement.

Après la "disparition" de N'Gamani Abba, Mahamat Sidi Baby et

un autre prisonnier, Fadoul, se sont évadés du quartier général de la DDS le 28 avril. Selon certaines sources, Fadoul aurait par la suite été repris à N'Djamena et exécuté sans jugement.

A la suite de cette évasion, cinq proches parents de Mahamat Sidi Baby ont été arrêtés et gardés au secret pendant plusieurs mois sans inculpation ni jugement. Quatre d'entre eux ont été libérés, mais on pense que son oncle, Moussa Konate, est encore en détention au secret. AI le considère comme prisonnier d'opinion, maintenu en détention uniquement parce qu'il est parent de Mahamat Sidi Baby.

AI s'inquiète aussi au sujet du sort de nombreux réfugiés tchadiens arrêtés après leur retour au pays. L'un d'entre eux, Abdoulaye Awidjeli Bichara, a été arrêté le 21 avril 1986 à N'Djamena par le service de sécurité alors qu'il revenait de République fédérale d'Allemagne. Il est mort le 25 avril 1986 après avoir été torturé, alors qu'il était emprisonné au secret au quartier général de la DDS.

AI a écrit au président Habré pour demander des éclaircissements sur le sort d'autres prisonniers qui ont "disparu" alors qu'ils étaient détenus, mais n'a reçu aucune réponse. □

Prisonniers libérés et cas nouveaux

AI a appris en juillet 1987 la libération de 185 prisonniers adoptés ou faisant l'objet d'une enquête; elle en a adopté 163.

RWANDA

Libération de prisonniers d'opinion

Le 1er juillet 1987, le Gouvernement rwandais a annoncé la libération de 288 prisonniers d'opinion et la commutation de 537 condamnations à mort à l'occasion du 25e anniversaire de l'indépendance du pays.

Les 288 prisonniers libérés purgeaient des peines de quatre à 12 ans de prison pour appartenance à des sectes religieuses dont les activités étaient considérées comme illégales par le gouvernement.

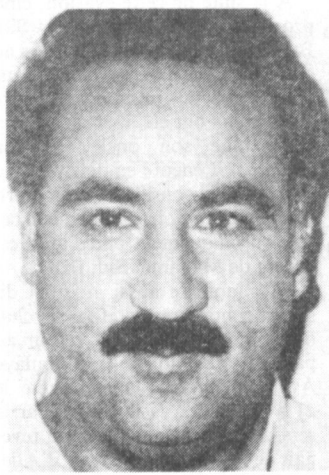
Toutes les peines capitales qui avaient été confirmées en appel ont été commuées en emprisonnement à vie. Toutefois, les peines de mort prononcées en juin 1985 contre cinq fonctionnaires de l'administration centrale pour le rôle qu'ils avaient joué dans la mort de 58 prisonniers n'ont apparemment pas été commuées, les recours formés n'ayant pas encore été examinés. □

LIBYE

AI demande qu'il soit mis fin aux assassinats

AI a adressé un appel au colonel Mu'ammar Khadafy pour que soit mis fin à la politique d'"élimination physique" des opposants politiques libyens.

L'appel lancé par AI fait suite au dernier assassinat en date d'un opposant politique libyen vivant à l'étranger, celui d'un des dirigeants du Front national pour le salut de la Libye, Yusuf Khrabish, homme d'affaires quadragénaire abattu à Rome le 26 juin.



Yusuf Khrabish, troisième victime cette année de la politique d'"élimination" de la Libye.

C'était le troisième attentat contre un exilé libyen en 1987. Il y a eu au moins 37 attentats depuis la proclamation de la politique de "liquidation" en février 1980, et 25 personnes visées ont été tuées. La plupart de ces attentats ont eu lieu en Europe, plus particulière-

ment en Italie, en Grèce et au Royaume-Uni.

Dans presque tous les cas, ces attentats ont été commis par de jeunes Libyens qui se présentaient comme membres des comités révolutionnaires. En général, les victimes sont abattues en plein jour, dans des lieux publics.

Les autorités libyennes ont officiellement revendiqué certains de ces attentats contre des exilés. En 1983, le Bureau du peuple libyen à Bruxelles a déclaré à AI que "de nombreux pays liquident leurs ennemis politiques secrètement; seule la Jamahiriya proclame publiquement cette politique, parce qu'elle est dans son droit et qu'elle a pour elle toutes les lois".

AI a demandé à maintes reprises aux autorités libyennes de renoncer à leur politique d'"élimination physique" des adversaires politiques du régime, qui constitue une violation flagrante du droit international. En 1980, le Sixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a affirmé que les exécutions extrajudiciaires avec l'approbation ouverte ou tacite d'un gouvernement constituaient un crime particulièrement odieux et il a demandé à tous les gouvernements de prendre des mesures effectives pour les empêcher. A maintes reprises, l'Assemblée générale de l'ONU a condamné énergiquement ces assassinats. □

COREE DU SUD

Contribution d'AI au débat sur les droits de l'homme

Après des manifestations de rue antigouvernementales parfois violentes durant près de trois semaines, les autorités sud-coréennes ont accepté à la fin de juin les demandes de l'opposition, qui exigeait des réformes démocratiques, et ont annoncé qu'elles libéreraient les prisonniers politiques et garantiraient les droits de l'homme.

A la fin de juillet, AI a envoyé au gouvernement, aux partis politiques et à d'autres organismes des recommandations concernant les mesures propres à garantir les droits de l'homme, contribuant ainsi au débat sur les questions touchant le respect et l'exercice des droits fondamentaux. AI a souligné qu'il fallait à la fois prévoir des garanties dans des textes législatifs et veiller à ce que ces textes soient appliqués dans la pratique.

Selon le ministère de la Justice, fin juillet environ 400 prisonniers politiques non jugés et environ 350 autres déjà condamnés avaient été libérés. Un autre groupe de 200 actuellement en jugement devaient être condamnés avec sursis et libérés à brève échéance.

Toutefois, 86 prisonniers politiques reconnus coupables et

24 autres encore en jugement ne bénéficieraient pas de l'amnistie. AI a exprimé au gouvernement ses préoccupations devant le fait que de nombreux prisonniers d'opinion reconnus coupables ou inculpés pour activités "contre l'Etat" n'avaient pas été libérés. Selon les renseignements reçus, certains d'entre eux auraient été torturés et reconnus coupables à l'issue de procès non équitables.

Le 4 juillet, cinq agents de police ont été condamnés à des peines allant de cinq à 15 ans de prison pour avoir torturé jusqu'à ce que mort s'ensuive un étudiant, Park Chong-chol, en janvier. C'était la première fois que des agents de police étaient reconnus coupables d'avoir torturé un prisonnier politique. □



Après avoir lancé un assaut contre un club de Kung-fu, les forces de sécurité de Madagascar procèdent à des arrestations dans la rue.

MADAGASCAR

Des membres du club de Kung-fu toujours en prison

Trente-huit jeunes soupçonnés d'être des opposants au gouvernement du président Didier Ratsiraka sont en prison depuis deux ans sans jugement.

Tous sont dans la prison d'Arivonimamo, à l'exception d'une femme qui est en traitement à l'hôpital pour blessures reçues lors de son arrestation le 1er août 1985. Ces 38 prisonniers sont tous soupçonnés d'appartenir au club d'arts martiaux *kung-fu*, dont le gouvernement affirme qu'il menace la sé-

curité de l'Etat. Malgré cela, ils n'ont fait l'objet d'aucune inculpation formelle et aucune date n'a été fixée pour leur mise en jugement.

Ils étaient au nombre de quelques 200 personnes arrêtées en août 1985 lorsque les forces de sécurité ont lancé un assaut contre le principal club de *kung-fu* et le domicile des personnes soupçonnées d'appartenir à des clubs de *kung-fu*; ces clubs avaient été déclarés illégaux l'année précédente. Il y a eu au moins 20 tués, et peut-être au total une soixantaine, dont la plupart auraient appartenu à des clubs de *kung-fu*.

Au départ, ces clubs n'avaient pas de couleur politique, mais à partir de la fin des années 70, ils ont été identifiés à l'opposition au gouvernement. Dans le courant de 1983 et 1984, de violents affrontements se sont produits entre les membres des clubs d'arts martiaux et ceux d'une organisation de jeunesse gouvernementale.

Selon nos informations, certains de ces 38 prisonniers sont probablement en détention uniquement pour leur opposition pacifique au gouvernement. AI a lancé un appel en leur faveur, pour obtenir soit un procès équitable, soit la remise en liberté. □

BURKINA FASO

Arrestation de syndicalistes

Plus de 30 syndicalistes ont été arrêtés en juin dans des villes dans l'ensemble du Burkina Faso. Ces arrestations ont été effectuées par des comités locaux de défense de la révolution (CDR). Aucun des prisonniers n'a été inculpé ni jugé.

Les relations entre le gouvernement du président Sankara et les syndicats se sont considérablement détériorées depuis avril dernier, époque où la Confédération syndicale burkinabé (CSB) a adressé à l'Organisation internationale du Travail une plainte au sujet de restrictions imposées aux activités syndicales.

A la fin de mai, quatre membres importants de la CSB ont été arrêtés. Tous les quatre — Soumane Touré, secrétaire général de la CSB, son frère Adama Touré, Salif Kaboré et Louis-Armand Ouali — ont été accusés de participation à la subversion et à des activités contre-révolutionnaires, mais ils n'ont pas encore été inculpés de délits précis. Le 6 juin, le Conseil révolutionnaire national a publié un communiqué félicitant le CDR d'avoir arrêté les quatre syndicalistes.

AI est d'avis que ces syndicalistes sont des prisonniers d'opinion. □

La peine de mort

AI a appris que 51 personnes avaient été condamnées à mort dans 15 pays et que 20 exécutions avaient eu lieu dans 4 pays en juin 1987.